

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1570

24 juin 2015

### SOMMAIRE

Alliance Boots Luxembourg S.à r.l. ....	75337	GRP S.à r.l. ....	75337
ATTELA Luxembourg S.A. ....	75323	Helping Group Holding S.à r.l. ....	75337
Canadalux S.à r.l. ....	75342	Horus Fund S.A. ....	75342
Chez Nono 2 S.à r.l. ....	75360	HTC-Société Civile Immobilière ....	75356
CogeFi Services ....	75317	IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l. .....	75349
Couche-Tard Luxembourg ....	75324	Immobilière Carole Feilen S.à r.l. ....	75351
Dry Management 2 S.à r.l. ....	75359	Infiny Finance Holding S.A. ....	75354
DWS Concept ....	75314	Interagora S.à r.l. ....	75354
DWS FlexPension ....	75317	Investissements Italiens II S.A. ....	75355
DWS Funds ....	75319	Isatine I S.à r.l. ....	75349
Egée International 2 S.A. ....	75351	Kessel S.à r.l. ....	75356
Egon Zehnder Luxembourg S.A. ....	75322	Koinoshishi SPF Sàrl ....	75356
Elmatec S.à r.l. ....	75355	La Petite Fringale S.à r.l. ....	75357
Eurotrust ....	75327	Lennon J1 Sàrl ....	75357
Farei Holding S.A.-SPF ....	75329	LifeCompass S.à r.l. ....	75314
Faroe Investments Gloucester S.à r.l. ....	75329	Limba Luxco 1 S.à r.l. ....	75359
Faroe Investments Swansea S.à r.l. ....	75333	Lux Participation S.A. ....	75360
Fenim Holding ....	75329	Oscars S.A. ....	75317
Firewater One S.à r.l. ....	75322	SD Couleur S.à r.l. ....	75319
First European Resources Trading S.à r.l. ....	75323	SGH Capital 1 ....	75357
Fourwoods Invest S. à r.l. ....	75324	Tokio Marine Fund ....	75314
Francelamara ....	75327	US Government Building Open-End (EU Pa- rallel 2) S.C.S. ....	75354
German Invest S.à r.l. ....	75333		
Global Investment Selection ....	75333		
Great Northern HK S.à r.l. ....	75323		

**Tokio Marine Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion coordonné au 5 juin 2015 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.

Dr. Christian Szylar

Référence de publication: 2015096109/9.

(150106691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

**DWS Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 160.062.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

*Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2015061872/11.

(150070825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**LifeCompass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 196.467.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain GOBLET, indépendant, né le 4 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-4994 Schouweiler, 9, rue de l'Eglise.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société aura pour objet le mentoring pour sportifs et artistes (accompagnement personnalisé des clients en matière de gestion et protection de leurs recettes, avoirs et/ou de leur image).

La Société pourra également détenir, développer, exploiter (en ce compris par l'octroi de licences) des marques, des brevets, des concessions, des licences et tout autre droit de propriété intellectuelle (en ce compris les droits à l'image), directement ou par l'exploitation de concessions ou licences ou tout autre arrangements.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «LIFECOMPASS S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Roeser.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que des comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants et dans les limites prévues par la loi.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération:*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par Monsieur Alain GOBLET, préqualifié.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Alain GOBLET, indépendant, né le 4 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-4994 Schouweiler, 9, rue de l'Eglise.
- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goblet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13251. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Tom Benning.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065756/151.

(150075490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

---

**DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.805.

---

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

*Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2015061873/11.

(150070827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**C.F.S., CogeFi Services, Société Anonyme,  
(anc. Oscars S.A.).**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 127.183.

---

L'an deux mil quinze, le premier avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg «OSCAR S.A.», établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 66, rue Koerich (la «Société») constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1209 du 20 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1010 du 14 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane ROBERT, demeurant professionnellement à L-8832 Rombach-Martelange, 1, rue de la Sapinière.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions nominatives représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination en «CogeFi Services», en abrégé «C.F.S.», avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2015.
2. Transfert du siège social de la société de Steinfort à L-9743 Crendal, Maison 14.
3. Modification de l'article 2 des statuts, afin d'y ajouter le paragraphe suivant:

«La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

4. Modification de l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

«Tant que la société ne compte qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la société.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2015, la dénomination sociale en «CogeFi Services», en abrégé «C.F.S.», de sorte que le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de «CogeFi Services», en abrégé «C.F.S.»».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Steinfort à L-9743 Crendal, Maison 14, de sorte que le second paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Crendal».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société de sorte que l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toute opération commerciale et de services au Luxembourg et à l'étranger, se rapportant de près ou de loin aux technologies de l'information, l'informatique «hard» et «soft», les télécommunications et toutes technologies se rapportant à la communication.

La société a également pour objet l'engineering, les conseils et l'expertise.

La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec sa raison sociale ou qui pourraient en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle pourra également employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achats et de tout autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Cette énumération est explicative et non limitative et doit être comprise dans le sens le plus large.

La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

«Tant que la société ne compte qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la société.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A.SIEBENALER, S. ROBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: ILAC/2015/10573. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065834/97.

(150075227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

**DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

*Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2015061874/11.

(150070836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**SD Couleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5532 Remich, 39, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 196.461.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE HUIT AVRIL.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel SCHOUMACHER, peintre-plâtrier, né à Woppy (57), France, le 08 novembre 1965, résidant professionnellement au 39, rue Enz, L-5532 Remich;

2) Madame Sylvie BAYER, gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment, née à Metz (57), France, le 11 juillet 1965, résidant au 22, rue du vieil Amnéville, F-57360 Amnéville les Thermes;

Ici représentés par Monsieur Fabio GASPERONI, employé, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, rue Pa-februch, 89B, en vertu de deux procurations données sous seing privée le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les travaux dans le domaine de la peinture, mais également de plâtrerie, de revêtements de sols, de façades, d'isolation, de pose de cloisons et faux plafonds.

L'objet de la Société consiste également en l'acquisition, la détention directe ou indirecte, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription, achat et échange de tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, la détention et la mise en valeur de tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société peut accorder toute assistance, octroyer des prêts ou fournir des garanties aux sociétés affiliées ou aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même minoritaire, ou aux entités qui détiennent une participation directe ou indirecte dans la Société ou dans une Société Liée. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "SD Couleur S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Remich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils pourront constituer un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique; en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou, en cas de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés et, en cas de gérants A et B, avec le vote favorable d'au moins un gérant A et un gérant B.



Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur Daniel SCHOUmacher, prénommé .....	6.250 parts sociales
Madame Sylvie BAYER, prénommée .....	6.250 parts sociales
Total: .....	<u>12.500 parts sociales</u>

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la Loi ont été entièrement accomplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

#### *Résolutions des associés*

Et à l'instant, les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant unique suivant nommé pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel SCHOUMACHER, peintre -plâtrier, né à Woppy (57), France, le 08 novembre 1965, résidant professionnellement au 39, rue Enz, L-5532 Remich;

2. Le siège social de la Société est établi au 39, rue Enz, L-5532 Remich.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande et disposer d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015065915/151.

(150075358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

---

#### **Egon Zehnder Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.207.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2012*

Suite au non renouvellement de ATRIO S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréé en date du 22 mars 2012, les actionnaires ont décidé de nommer Madame Aline Huvette, née le 28 septembre 1968 à Ixelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14 Avenue Franklin Roosevelt, Bruxelles 1050 (Belgique) comme commissaire aux comptes de la Société. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Référence de publication: 2015061879/13.

(150071428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

#### **Firewater One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.101.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 16 avril 2015 entre OCI Fertilizer International B.V., actuel associé unique de la Société, et OCI Chem 2 B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, avec siège social au 238 Herikerbergweg, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, aux Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce hollandais (Kamer van Koophandel) sous le numéro 62821318, en présence de la Société, que OCI Fertilizer International B.V. cède l'intégralité de ses parts sociales dans la Société à OCI Chem 2 B.V.

Par conséquent, OCI Chem 2 B.V. devient l'associé unique de la Société à compter du 16 avril 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Firewater One S.à r.l

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015062160/17.

(150071605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Great Northern HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 180.424.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de, à qui de droit, que Resolution Real Estate IV SLP Limited Partnership, un partenariat constituée sous les lois écossaises et enregistré sous le numéro SL11900, ayant son siège social au 5<sup>ème</sup> étage, Quartermile Two 2 Lister Square, Edimbourg EH39GL, représenté par son general partner, Resolution Real Estate IV SLP GP Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois écossaises, enregistrée sous le numéro SC437292, ayant son siège social au 5<sup>ème</sup> étage, Quartermile Two 2 Lister Square, Edimbourg EH39GL, détentrice de d'une (1) part sociale de classe B de la Société, a cédé cette part sociale de classe B, à Peterson (Manchester) Company Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, enregistrée sous le numéro 1942097 et ayant son siège social au 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong, en date du 27 avril 2015.

Il est également porté à la connaissance de, à qui de droit, que l'adresse des gérants de la Société doit être modifié comme suit:

- Séverine Desnos avec adresse au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Valérie Ingelbrecht avec adresse au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 avril 2015.

*Pour la société*

*Le Gérant*

Référence de publication: 2015063916/24.

(150073033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**First European Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.566.

—  
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062161/9.

(150071293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**ATTELA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.  
R.C.S. Luxembourg B 163.850.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg,  
le 16 mars 2015 à 11:00 heures.*

*Première résolution*

Acceptation de la démission des administrateurs:

Romain KETTEL, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.  
Norbert MEISCH, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

*Deuxième résolution*

Nomination en remplacement des administrateurs:

Nathalie VAZQUEZ, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,  
Xavier SOULARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg,  
Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

*Troisième résolution*

Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes:

COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., R.C.S. Luxembourg B 131410 ayant pour adresse professionnelle 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette.

*Quatrième résolution*

Nomination en remplacement du Commissaire aux Comptes AUDITSERV SARL., R.C.S. Luxembourg B0106384, 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2018.

*Cinquième résolution*

Décision de transférer le siège social de la société L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015065447/32.

(150074958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

**Fourwoods Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2015.

*Pour Fourwoods Invest Sàrl*

Simon Paul

*Gérant*

Référence de publication: 2015062162/13.

(150070953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.555.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Couche-Tard Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 30,555,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register), Luxembourg under number B 168.586 (the "Company").

There appeared:

- Mac's Convenience Stores Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 305, Avenue Milner, Bureau 400, Toronto, Ontario, Canada, M1B 3V4, and registered with the RCS Ontario under number 12649464; and

- 9121-2738 Québec Inc., a company duly constituted and validly existing under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registre des Entreprises du Québec under number 1161060372;

(the "Shareholders");

here both duly represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialed *ne varietur*, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 30,555,500 (thirty million five hundred and fifty-five thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders has been duly informed.

The Shareholders through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment to articles 16 and 17 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it ends on the last Sunday of April of each year. As a consequence, the current financial year of the Company started on January 1, 2015 will end on Sunday April 26, 2015.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution it is resolved to amend articles 16 and 17 of the articles of association of the Company, to read as follows:

“ **Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of October or on the following business day if such day is a public holiday”.

“ **Art.17. Financial year.** The financial year of the Company ends each year on the last Sunday of April”.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 1,100.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Couche-Tard Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 30.555.500 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 168.586 (la «Société»).

Ont comparu:

- Mac's Convenience Stores Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 305, Avenue Milner, Bureau 400, Toronto, Ontario, Canada, M1B 3V4, et immatriculée auprès du RCS Ontario sous le numéro 12649464; et

- 9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, immatriculée auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372;

(les «Associés»);

ici tous deux représentés par M. Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 30.555.500 (trente millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les Associés ont été dûment informés.

Les Associés représentés par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente des articles 16 et 17 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il se termine le dernier dimanche d'avril de chaque année. En conséquence, l'exercice social de la Société en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'achèvera le dimanche 26 avril 2015.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la Société afin qu'ils soient lus comme suit:

« **Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'assemblées générales d'associés est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième jeudi du mois d'octobre ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

« **Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société se termine chaque année le dernier dimanche d'avril.»

*Estimations des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ 1.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 avril 2015. Relation GAC/2015/3591. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015065504/153.

(150075397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

---

**Francelamara, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.160.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062163/9.

(150070889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Eurotrust, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

---

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «EUOTRUST», ayant son siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 86.381.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 886 du 11 juin 2002. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 136 du 20 janvier 2006.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à cent trente-cinq mille euros (135.000.- EUR), représenté par deux cent soixante-dix (270) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune.

L'assemblée désigné comme président Monsieur Gustave VOGEL, traducteur-interprète assermenté, demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Gustave VOGEL, prénommé.

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressé et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les deux cent soixante-dix (270) actions représentatives du capital social de la société, d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent trente-cinq mille euros (135.000.-EUR), sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique présent, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision à prendre quant à l'émission exclusive d'actions nominatives par la Société et modification subséquente de l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

2. Conversion des actions au porteur en actions nominatives;

3. Augmentation de capital à concurrence de quatre cent mille euros (400.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cent trente-cinq mille euros (135.000.- EUR) à cinq cent trente-cinq mille euros (535.000.- EUR), par l'émission de huit cents (800) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actuel actionnaire unique Monsieur Gustave VOGEL, par apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

5. Révocation d'un des administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Romain SCHUMACHER et décharge à lui accorder;

6. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de limiter la Société à l'émission d'actions nominatives uniquement, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Les actions sont et resteront nominatives.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de convertir les deux cent soixante-dix (270) actions au porteur actuelles en deux cent soixante-dix (270) actions nominatives.

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde par les présentes pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions au porteur converties dans le registre des actionnaires nominatifs de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre cent mille euros (400.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cent trente-cinq mille euros (135.000.- EUR) à cinq cent trente-cinq mille euros (535.000.- EUR),

par l'émission de huit cents (800) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actuel actionnaire unique Monsieur Gustave VOGEL, prénommé, par apport en espèces.

#### *Souscription - Libération*

Et à l'instant, les huit cents (800) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune ont été souscrites par l'actuel actionnaire unique Monsieur Gustave VOGEL, prénommé et ici présent,

et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quatre cent mille euros (400.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent trente-cinq mille euros (535.000.- EUR) représenté par mille soixante-dix (1.070) actions nominatives d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.- EUR) chacune.»



*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer le mandat d'un des administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Romain SCHUMACHER et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à deux mille quatre cents euros (2.400.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu, et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: G. Vogel, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5758. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065605/99.

(150075740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

---

**Farei Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 45.979.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062170/9.

(150071520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Fenim Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.112.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062172/11.

(150071132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Faroe Investments Gloucester S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.190.587,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.811.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Faroe Investments Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 24,076,616.-

(twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen pound sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195.310 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie FAGNANT, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 20 April 2015.

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Gloucester S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), registered with the RCS under number B 195.811 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 11,000 (eleven thousand) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 4,179,587.- (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 4,190,587.- (four million one hundred ninety thousand five hundred eighty-seven pound sterling) by way of the issuance of 4,179,587 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 4,179,587.16 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling and sixteen pence) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 4,179,587.- (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.16 (sixteen pence);

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 4,179,587.- (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 4,190,587.- (four million one hundred ninety thousand five hundred eighty-seven pound sterling) by way of the issuance of 4,179,587 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 4,179,587.16 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling and sixteen pence) allocated as explain here after.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 4,179,587 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 4,179,587.16 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling and sixteen pence), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 4,179,587.- (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.16 (sixteen pence).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 4,179,587.16 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling and sixteen pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 4,190,587.- (four million one hundred ninety thousand five hundred eighty-seven pound sterling), represented by 4,190,587 (four million one hundred ninety thousand five hundred eighty-seven) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 4,100.- (four thousand one hundred euro).

The amount of GBP 4,179,587.16 (four million one hundred seventy-nine thousand five hundred eighty-seven pound sterling and sixteen pence) corresponds to the amount of EUR 5,795,089.27 (five million seven hundred ninety-five thousand eighty-nine euro and twenty-seven cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 20 April 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Faroe Investments Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195.310 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie FAGNANT, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Gloucester S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195.811 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 11.000 (onze mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 4.179.587,- (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant de GBP 4.190.587,- (quatre millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling) par voie de création et d'émission de 4.179.587 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 4.179.587,16 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling et seize pence) à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 4.179.587,- (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,16 (seize pence);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 4.179.587,- (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant total de GBP 4.190.587,- (quatre millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling), par voie d'émission de 4.179.587 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 4.179.587,16 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling et seize pence) alloué comme expliqué ci-après.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 4.179.587 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 4.179.587,16 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling et seize pence), qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 4.179.587,- (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,16 (seize pence).

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 4.179.587,16 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling et seize pence) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 4.190.587,- (quatre millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling), représenté par 4.190.587 (quatre millions cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 4.100,- (quatre mille cents euros).

La somme de GBP 4.179.587,16 (quatre millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept livres sterling et seize pence) correspond à la somme de EUR 5.795.089,27 (cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-neuf euros et vingt-sept cents) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 20 avril 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. 2LAC/2015/8710. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063868/196.

(150073026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**German Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.905.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.582.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062213/9.

(150071703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Global Investment Selection, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 55.736.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062216/9.

(150071658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Faroe Investments Swansea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 5.349.491,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.817.

---

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Faroe Investments Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 24,076,616.- (twenty-four million seventy-six thousand six hundred sixteen pound sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195.310 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Valérie FAGNANT, with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 20 April 2015.

Which proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Swansea S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling), registered with the RCS under number B 195.817 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 11,000 (eleven thousand) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 5,338,491.- (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 5,349,491.- (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one pound sterling) by way of the issuance of 5,338,491 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 5,338,491.68 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling and sixty-eight pence) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 5,338,491.- (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.68 (sixty-eight pence);

(3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 5,338,491.- (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) to an amount of GBP 5,349,491.- (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one pound sterling) by way of the issuance of 5,338,491 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 5,338,491.68 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling and sixty-eight pence) allocated as explain here after.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 5,338,491 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 5,338,491.68 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling and sixty-eight pence), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of GBP 5,338,491.- (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling), and (b) to the share premium account for an amount of GBP 0.68 (sixty-eight pence).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 5,338,491.68 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling and sixty-eight pence) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 5,349,491.- (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one pound sterling), represented by 5,349,491 (five million three hundred forty-nine thousand four hundred ninety-one) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the name change of the Company, (ii) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (iii) to the performance of any formalities in connection therewith.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 4,500.- (four thousand five hundred euro).

The amount of GBP 5,338,491.68 (five million three hundred thirty-eight thousand four hundred ninety-one pound sterling and sixty-eight pence) corresponds to the amount of EUR 7,403,431.33 (seven million four hundred three thousand four hundred thirty-one euro and thirty-three cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 20 April 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Faroe Investments Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 24.076.616,- (vingt-quatre millions soixante-seize mille six cent seize livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195.310 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Valérie FAGNANT, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Swansea S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195.817 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 11.000 (onze mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société par un montant de GBP 5.338.491,- (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 11.000,- (onze mille livres sterling) à un montant de GBP 5.349.491,- (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling) par voie de création et d'émission de 5.338.491 (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre

cent quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 5.338.491,68 (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling et soixante-huit pence) à être alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 5.338.491,- (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,68 (soixante-huit pence);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 5.338.491,- (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 11.000,-(onze mille livres sterling) à un montant total de GBP 5.349.491,- (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling), par voie d'émission de 5.338.491,- (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 5.338.491,68 (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling et soixante-huit pence) alloué comme expliqué ci-après.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 5.338.491 (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 5.338.491,68 (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling et soixante-huit pence), qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de GBP 5.338.491,- (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling), et (b) au compte de prime d'émission pour un montant de GBP 0,68 (soixante-huit pence).

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 5.338.491,68 (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling et soixante-huit pence) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 5.349.491,- (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling), représenté par 5.349.491 (cinq millions trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du changement de dénomination de la Société, (ii) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (iii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

#### *Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 4.500,- (quatre mille cinq cents euros).



La somme de GBP 5.338.491,68 (cinq millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze livres sterling et soixante-huit pence) correspond à la somme de EUR 7.403.431,33 (sept millions quatre cent trois mille quatre cent trente et un euros et trente-trois cents) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 20 avril 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. 2LAC/2015/8711. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063875/198.

(150073025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062222/9.

(150071700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Helpling Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.968,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.677.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet AG, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet SE, eine Societas Europaea, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 165662 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. April 2015.

Helpling Group Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015062237/17.

(150071476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Alliance Boots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 57.143,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.037.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Alliance Boots Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under the number B 176037 and having a share capital of USD 20,000 (the Company). The Company was incorporated on 18 March 2013 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1140 on 15 May 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

THERE APPEARED:

Alliance Boots Holdings Limited, a private limited liability company existing under the laws of England and Wales, whose registered office is at Sedley Place 4<sup>th</sup> Floor, 361 Oxford Street, London, W1C2JL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 4452715 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney under private seal given on 13 March 2015, itself represented by Me Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg-City,

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the above proxyholder acting on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each and that the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, reproduced hereinafter;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 37,143 (thirty-seven thousand one hundred and forty-three Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand Dollars of the United States of America) to an amount of USD 57,143 (fifty-seven thousand one hundred and forty-three Dollars of the United States of America) by way of the issuance to Walgreen International S. à r.l. of 37,143 (thirty-seven thousand one hundred and forty-three) shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each, together with a share premium;

3. Subscription to and payment in kind by Walgreen International S.à r.l. of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind having an aggregate value of USD 143,193,068.34 (one hundred forty-three million one hundred ninety-three thousand sixty-eight Dollars of the United States of America and thirty-four Cents of the United States of America) consisting of one hundred per cent (100%) of the issued and outstanding share capital of WBA Finance 1 Limited, a private limited liability company existing under the laws of England and Wales, whose registered office is at Sedley Place 4<sup>th</sup> Floor, 361 Oxford Street, London, W1C2JL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 9482540;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and item 3. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company as well as to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the shares to be issued, and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 37,143 (thirty-seven thousand one hundred and forty-three Dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand Dollars of the United States of America) to an amount of USD 57,143 (fifty-seven thousand one hundred and forty-three Dollars of the United States of America), by way of the issuance of 37,143 (thirty seven thousand one hundred and forty-three) new shares having a nominal value of USD 1 (one Dollar of the United States of America) each (the New Shares), together with a share premium; and the Meeting resolves to issue the New Shares to Walgreen International S. à r.l..

*Third resolution*

The Meeting records the following subscription to and payment for the New Shares:

*Intervention - Subscription - Payment*

Walgreen International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 170400 and having a share capital of EUR 12,500 (the New Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney under private seal given on 13 March 2015, itself represented by Me Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg-City,

intervenes at the present Meeting and declares to (i) subscribe to 37,143 (thirty-seven thousand one hundred and forty-three ordinary shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of all the issued shares, representing 100% (one hundred per cent) of the issued and outstanding share capital of WBA Finance 1 Limited, a private limited liability company existing under the laws of England and Wales, whose registered office is at Sedley Place 4 th Floor, 361 Oxford Street, London, W1C2JL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 9482540 (the Shares).

The Shares are contributed at their fair market value, i.e. an aggregate value of USD 143,193,068.34 (one hundred and forty-three million, one hundred and ninety-three thousand and sixty-eight Dollars and thirty-four Cents of the United States of America), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of USD 37,143 (thirty-seven thousand one hundred and forty-three Dollars of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of USD 143,155,925.34 (one hundred and forty-three million, one hundred and fifty-five thousand and twenty-five Dollars and thirty-four Cents of the United States of America) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Shares contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the management of the New Shareholder and countersigned by the management of the Company (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been countersigned *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the New Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to (i) accept Walgreen International S.à r.l. as the New Shareholder and (ii) issue and hereby issues 37,143 new shares to it.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Alliance Boots Holdings Limited: .....	20,000 ordinary shares; and
Walgreen International S.à r.l.: .....	37,143 ordinary shares.

The Meeting notes that, as from the present resolution, the New Shareholder is considered as a shareholder of the Company and that it is entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to its shares in the Company, on the subsequent items of the agenda of the Meeting.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at 57,143 US Dollars (fifty-seven thousand one hundred and forty-three Dollars of the United States of America) divided into 57,143 (fifty-seven thousand one hundred and forty-three) shares with a nominal value of one US Dollar (1.- USD) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Alliance Boots Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176037 et ayant un capital social de 20,000 USD (la Société), constituée le 18 mars 2013 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C-1140 du 15 mai 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

#### A COMPARU:

Alliance Boots Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Sedley Place, 4e étage, 361 Oxford Street, Londres, W1C2JL, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4452715 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2015, elle-même représentée par Me Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg;

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante reprise ci-dessus et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'ensemble des 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et que l'intégralité du capital social étant dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée est par conséquent constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 37.143 USD (trente-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique) à un montant de 57.143 USD (cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats Unis d'Amérique) par l'émission à Walgreen International S. à r.l. de 37.143 (trente-sept mille) parts ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune accompagnée d'une prime d'émission;

3. Souscription et paiement en nature par Walgreen International S.à r.l. de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus au moyen de l'apport en nature d'une valeur globale de 143.193.068,34 USD (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-treize mille soixante-huit dollars et trente-quatre cents des Etats Unis d'Amérique) consistant en 100% (cent pour cent) du capital social émis de WBA Finance 1 Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Sedley Place, 4e étage, 361 Oxford Street, Londres, W1C2JL, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 9482540;

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des nouvelles parts sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 37.143 USD (trente-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de

20.000 USD (vingt mille dollars des Etats Unis d'Amérique) à un montant de 57.143 USD (cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats Unis d'Amérique), par l'émission de 37.143 (trente-sept mille cent quarante-trois) parts sociales ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission; et l'Assemblée décide d'émettre ces Nouvelles Parts Sociales à Walgreen International S. à r.l..

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée enregistre la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

##### *Intervention - Souscription - Libération*

Walgreen International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170400 (le Nouvel Associé),

ci-après représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2015, elle-même représentée par Me Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg;

intervient dans la présente Assemblée et déclare (i) souscrire aux 37.143 (trente-sept mille cent quarante-trois) parts sociales ordinaires et (ii) les libérer entièrement au moyen de l'apport en nature de toutes les parts sociales émises, représentant 100% (cent pour cent) du capital social émis de WBA Finance 1 Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Sedley Place, 4e étage, 361 Oxford Street, Londres, W1C2JL, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies' House sous le numéro 9482540 (les Parts Sociales).

Les Parts Sociales sont apportées à leur valeur marchande, soit une valeur globale de 143.193.068,34 USD (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-treize mille soixante-huit dollars et trente-quatre cents des Etats Unis d'Amérique), qui sera allouée comme suit:

(i) un montant de 37.143 USD (trente-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats Unis d'Amérique) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de 143.155.925,34 USD (cent quarante-trois millions cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-cinq dollars et trente-quatre cents des Etats Unis d'Amérique) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales allouées à la Société sont certifiées par un certificat d'évaluation émis par l'organe de gestion du Nouvel Associé et contresigné par l'organe de gestion de la Société (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été contresignée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte du Nouvel Associé et par le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide (i) d'accepter Walgreen International S.à r.l. en tant que Nouvel Associé et (ii) d'émettre à son endroit 37.143 parts sociales nouvelles.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Alliance Boots Holdings Limited: . . . . .	20,000 parts sociales; et
Walgreen International S.à r.l.: . . . . .	37.143 parts sociales.

L'Assemblée note qu'à compter de la présente résolution, le Nouvel Associé est considéré comme étant un associé de la Société et qu'à ce titre il peut délibérer et voter en accord avec les droits attachés aux parts sociales qu'il détient dans la Société, sur les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à 57.143 US dollars (cinquante-sept mille cent quarante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 57.143 (cinquante-sept mille cent quarante-trois) parts sociales ayant une valeur nominale d'1 US dollar (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des nouvelles parts sociales, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à un montant d'environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2226. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065394/244.

(150075708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

---

**Horus Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015062256/14.

(150071518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.270.400,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.992.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-seventh day of March, before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Canadalux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151992 (the Company). The Company was incorporated on 16 March 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°885 dated 28 April 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 16 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2060 of 5 August 2014.

There appeared:

1. Stella-Jones Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 300 3100 boulevard de la Côte-Vertu, Montreal, Province of Québec, H4R 2J8, Canada (SJI),

hereby represented by Mr Fons Mangen, Expert-Comptable, residing at Ettelbrück, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 27 March 2015; and

2. Stella-Jones US LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 603 Stanwix Street, Two Gateway Center, Suite 1000, Pittsburgh, PA 15222, United States of America (LLC I),

hereby represented by Mr Fons Mangen, Expert-Comptable, residing at Ettelbrück, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 27 March 2015.

SJI and LLC I are together referred to as the Shareholders.

The powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. approval of the redemption of 1,000 (one thousand) class 1 mandatory redeemable preferred shares (Class 1 MRPS), held by Stella-Jones US LLC, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the Redeemed MRPS), for an aggregate redemption price of USD 100,000,000 (one hundred million United States Dollars), in view of their cancellation as specified under item 2. below;

2. reduction of the share capital of the Company in order to bring the share capital from its current amount of USD 1,370,400 (one million three hundred seventy thousand four hundred United States Dollars), represented by (i) 1,004 (one thousand and four) ordinary shares, (ii) 7,200 (seven thousand two hundred) Class 1 MRPS, and (iii) 5,500 (five thousand five hundred) class 2 mandatory redeemable preferred shares (Class 2 MRPS), having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, to the amount of USD 1,270,400 (one million two hundred and seventy thousand four hundred United States Dollars), represented by (i) 1,004 (one thousand and four) ordinary shares, (ii) 6,200 (six thousand two hundred) Class 1 MRPS and (iii) 5,500 (five thousand five hundred) Class 2 MRPS, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, by way of cancellation of all the Redeemed MRPS;

3. subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the share capital as specified under items 1 and 2 above;

4. amendment of article 17.3 of the articles of association of the Company; and

5. miscellaneous.

II. that the (i) 1,004 (one thousand and four) ordinary shares, (ii) 7,200 (seven thousand two hundred) Class 1 MRPS, and (iii) 5,500 (five thousand five hundred) Class 2 MRPS having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting and the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and it declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance;

III. that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting;

IV. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges the terms of article 8.2 (b) of the Articles which provides:

**" Art. 8.2. The MRPS.**

[...]

(b) Redeemable Shares:

(i) Redemption: the Company shall have call option rights to redeem MRPS under the terms and conditions of these Articles. The call option rights (a) may be exercised at any time, within a period of (A) five (5) years as from the date of issuance of the MRPS 1 and (B) seven (7) years as from the date of issuance of the MRPS 2 and (b) must be mandatorily exercised on the date falling (B) five (5) years as from the date of issuance of the MRPS 1 and (B) seven (7) years as from the date of issuance of the MRPS 2. In addition, each holder of MRPS 2 shall have the right to request the redemption of all or part of its MRPS 2 within a period of seven (7) years as from the date of issuance of the MRPS 2.

Any dividend declared but unpaid in respect of the MRPS 1 must be paid prior to any redemption of MRPS 1.

MRPS shall be redeemable prior and in preference to any redemption or buy-back of ordinary shares (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of (i) redeemable MRPS 1 held by each holder of MRPS 1 or (ii) redeemable MRPS 2 held by each holder of MRPS 2, as the case may be).

The redemption of the MRPS can only be made by using distributable reserves (including share premium) and profits that are available for distribution.

(ii) Redemption Price: The redemption price of the MRPS shall be paid in cash in accordance with item (ii) (a) below, save that the redemption price may be paid in kind in accordance with item (ii) (b) below only if the Company redeems all outstanding MRPS 1 or MRPS 2, as the case may be.

Except as provided otherwise in these Articles, the redemption price of the MRPS will be equal to:

(a) if paid in cash: the par value of the MRPS plus any accrued, undeclared and unpaid dividend on the MRPS (the accrued, undeclared and unpaid dividend on the MRPS 1 being the MRPS 1 Reserve Account, the accrued, undeclared and unpaid dividend on the MRPS 2 being the MRPS 2 Reserve Account, the MRPS 1 Reserve Account and MRPS 2 Reserve Account being referred to as the MRPS Reserve Account), plus in respect of the MRPS 2 only any declared and unpaid dividend plus (i) in respect of the MRPS 1, any outstanding share premium paid in connection with the subscription of the outstanding MRPS 1 (the MRPS 1 Share Premium) and (ii) in respect of the MRPS 2, any outstanding share premium paid in connection with the subscription of the outstanding MRPS 2 (the MRPS 2 Share Premium); the MRPS 1 Share Premium

and the MRPS 2 Share Premium shall be respectively credited to a special share premium account of the Company to that effect (respectively the MRPS 1 Share Premium Account and the MRPS 2 Share Premium Account); or

(b) if paid in kind: the value of the Asset 1 in respect of the MRPS 1 and the value of the Asset 2 in respect of the MRPS 2 (each as defined in article 17.3) and used for payment of the redemption price.

(iii) Redemption Procedure: The exercise of the call option rights to redeem MRPS 1 or MRPS 2, as the case may be, shall be approved by a resolution of the general meeting of the shareholders, taken in accordance with article 14 paragraph 2. The exercise of the call option rights to redeem MRPS 1 or MRPS 2, as the case may be, shall be made by sending a written notice of exercise to the holders of MRPS 1 or MRPS 2, as the case may be, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such holders of MRPS of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date (which shall be no later than 20 days as of the date of sending of the notice of exercise), and the redemption price.

[...]

Upon exercise of the call option over the MRPS, or the exercise of its redemption rights by a holder of MRPS 2, the ownership of the MRPS shall be automatically transferred to the Company at the redemption date specified in the notice of exercise and the redemption price for the MRPS shall be due and payable by the Company to the holders of MRPS as of such date.

The redemption price of the MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Redeemed MRPS may (or may not) be cancelled by a resolution taken by a general meeting of shareholders in accordance with requirements set out in article 14 paragraph 3 of these Articles.”

The Meeting further acknowledges that the board of managers of the Company approved on 12 February 2015, subject to the approval of the Shareholders by way of the passing of shareholders’ resolutions at an extraordinary general meeting of the Company before a Luxembourg notary, the redemption of the Redeemed MRPS, i.e. 1,000 (one thousand ) Class 1 MRPS, originally issued on 29 March 2010, for a redemption price of USD 100,000,000 (one hundred million United States Dollars) (the Redemption Price).

The Meeting further acknowledges that the Redemption Price shall be allocated in the accounts of the Company for an amount equal to (i) USD 100,000 to the share capital account of the Company that corresponds to the amount of share capital of the Company to be reduced pursuant to the second resolution below, and (ii) USD 99,900,000 to the MRPS 1 Share Premium Account (as defined in the Articles).

The Meeting further acknowledges that a redemption notice, in which are set out the terms and conditions of the redemption of the Redeemed MRPS, effective as of the approval of the redemption of the Redeemed MRPS by the Shareholders by way of shareholders’ resolutions at the occasion of an extraordinary general meeting of the Company before a Luxembourg notary, has been signed by the Company and LLC I.

The Meeting further acknowledges that, on the basis of the interim accounts dated 27 March 2015, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium) and profits to proceed with the redemption of the Redeemed MRPS for an aggregate amount corresponding to the Redemption Price and that such amount corresponds to the redemption price to be paid to the holder of the Redeemed MRPS in accordance with article 8.2(b) of the Articles.

The Meeting acknowledges that the redemption of the Redeemed MRPS is to be made in view of their cancellation and that as such its approval is deemed to be among the Extraordinary Decisions with the meaning of the Articles.

In the light of the foregoing, the Meeting resolves to approve the redemption of the Redeemed MRPS, i.e. all the 1,000 (one thousand) Class 1 MRPS, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, held by LLC I for the aggregate Redemption Price, with immediate effect and acknowledges that the MRPS 1 Share Premium Account is reduced from its amount of USD 356,217,670 (three hundred and fifty-six million two hundred and seventeen thousand six hundred and seventy United States Dollars) to an amount of USD 256,317,670 (two hundred and fifty-six million three hundred and seventeen thousand six hundred and seventy United States Dollars).

#### *Second resolution*

The Meeting, pursuant to the redemption of the Redeemed MRPS under the first resolution above, resolves to hereby cancel the Redeemed MRPS that were redeemed under the first resolution above. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) and is brought from its present amount of USD 1,370,400 (one million three hundred seventy thousand four hundred United States Dollars) to USD 1,270,400 (one million two hundred seventy thousand four hundred United States Dollars) represented by (i) 1,004 (one thousand and four) ordinary shares, (ii) 6,200 (six thousand two hundred) Class 1 MRPS and (iii) 5,500 (five thousand five hundred) Class 2 MRPS, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the resolutions taken under the above resolution so that it shall henceforth have the following wording:



" **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 1,270,400 (one million two hundred and seventy thousand four hundred United States Dollars) represented by 1,004 (one thousand four) ordinary shares, 6,200 (six hundred two hundred) mandatory redeemable preferred shares of class 1 (MRPS 1) and 5,500 (five thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares of class 2 (MRPS 2) with a par value of USD 100 (one hundred US Dollars) each. The MRPS 1 and the MRPS 2 are individually referred to as a MRPS and collectively as the MRPS. The ordinary shares and the MRPS are individually referred to as a share and collectively as the shares."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 17.3 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth have the following wording:

" **17.3.** Thereafter, each MRPS 1 entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2 MRPS 1) being equal to any (a) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars) financed by the issuance of MRPS 1 and to be subscribed by the Company on or around 6 December 2011, (b) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 195,000,000 (one hundred and ninety-five million US Dollars) and to be subscribed by the Company on or around November 2012, and (c) income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 40,000,000 (forty million US Dollars) and to be subscribed by the Company on or around November 13, 2013 (collectively the Asset 1), minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS 1 from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Dividend 1 MRPS 1. Each MRPS 2 entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (Dividend 2 MRPS 2) being equal to any income received by the Company in respect of the asset issued by Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION with a value of USD 55,000,000 (fifty-five million US Dollars) financed by the issuance of MRPS 2 and to be subscribed by the Company on or around 16 May 2014, minus an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of MRPS 2 from time to time, which shall accrue daily, less the amount of the relevant Dividend 1 MRPS 2."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to proceed under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed MRPS in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Meeting and the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de mars, par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Canadalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B151992 (la Société). La Société a été constituée le 16 mars 2010 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence alors à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°885 en date du 28 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et, pour la dernière fois, par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence alors à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 16 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2060 en date du 5 août 2014.

Ont comparu:

1. Stella-Jones Inc., une société constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social 300 3100 boul. de la Côte-Vertu, Montréal, Province de Québec, H4R 2J8, Canada (SJI),

ici représentée par M. Fons Mangen, Expert-Comptable, résidant à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 mars 2015; et

2. Stella-Jones US LLC, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 603 Stanwix Street, Two Gateway Center, Suite 1000, Pittsburgh, PA 15222, Etats-Unis d'Amérique (LLC I),

ici représentée par M. Fons Mangen, Expert-Comptable, résidant à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 mars 2015.

SJI et LLC I sont collectivement définies comme les Associés.

Les procurations, après avoir été signées ne varientur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tel que représentés de la manière décrite ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

1. approbation du rachat de 1.000 (mille) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement de classe 1 (MRPS 1), détenues par Stella-Jones US LLC, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les MRPS Rachetées), pour un montant total de rachat de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), en vue de leur annulation telle que décrite sous le point 2. ci-dessous;

2. réduction du capital social de la Société de façon à le porter de son montant actuel de 1.370.400 USD (un million trois cent soixante-dix mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par (i) 1.004 (mille quatre) parts sociales ordinaires, (ii) 7.200 (sept mille deux cents) MRPS 1, et (iii) 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement de classe 2 (MRPS 2), ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 1.270.400 USD (un million deux cent soixante-dix mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par (i) 1.004 (mille quatre) parts sociales ordinaires, (ii) 6.200 (six mille deux cents) MRPS 1, et (iii) 5.500 (cinq mille cinq cents) MRPS, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, par l'annulation des MRPS Rachetées;

3. modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter la réduction du capital social reprise sous les points 1. et 2. ci-dessus;

4. modification de l'article 17.3 des statuts de la Société; et

5. divers.

II. que les (i) 1.004 (mille quatre) parts sociales ordinaires, (ii) 7.200 (sept mille deux cents) MRPS 1, et (iii) 5.500 (cinq mille cinq cents) MRPS 2, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée et que l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance;

III. que l'Assemblée se trouve dès lors dûment constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée;

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée prend acte des termes de l'article 8.2 (b) des Statuts qui stipule:

#### **« 8.2. Les MRPS.**

[...]

(b) Parts sociales rachetables.

(i) Rachat: la Société dispose de droits d'option d'achat en vue du rachat des MRPS suivant les dispositions des présents Statuts. Les droits d'option d'achat (a) peuvent être exercés à tout moment dans une période de (A) cinq (5) ans à compter de la date d'émission des MRPS 1 et (B) sept (7) ans à compter de la date d'émission des MRPS 2 et (b) doivent être obligatoirement exercés à la date anniversaire des (A) cinq (5) ans à compter de la date d'émission des MRPS 1 et (B) sept (7) ans à compter de la date d'émission des MRPS 2. En outre, chaque porteur de MRPS 2 a le droit de demander le rachat de tout ou part de ses MRPS 2 dans une période de sept (7) ans à compter de la date d'émission des MRPS 2.

Tout dividende déclaré mais non payé relatif aux MRPS 1 doit être payé avant tout rachat des MRPS 1.

Les MRPS doivent être rachetés avant tout remboursement ou tout rachat de parts sociales ordinaires (en cas de pluralité d'associés MRPS, sur une base proportionnelle de (i) MRPS 1 rachetables détenues par chaque porteur de MRPS 1 ou (ii) de MRPS 2 rachetables détenues par chaque porteurs de MRPS 2, selon le cas).

Le rachat des MRPS ne peut être effectué qu'au moyen des réserves distribuables (y compris la prime d'émission) et de bénéfices disponibles pour la distribution.

(ii) Prix de rachat: le prix de rachat des MRPS sera versé en espèces conformément au point (ii) (a) ci-dessous; toutefois le prix de rachat peut être payé en nature conformément au point (ii) (b) ci-dessous uniquement si la Société rachète toutes les MRPS 1 ou MRPS 2, selon le cas restantes.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, le prix de rachat des MRPS devra équivaloir aux valeurs suivantes:

(a) en cas d'un paiement en espèces: la valeur nominale des MRPS plus tout dividende accumulé, non déclaré et non payé correspondant aux MRPS (le dividende accumulé, non déclaré et non payé sur le MRPS 1 étant le Compte de Réserves MRPS 1, le dividende accumulé, non déclaré et non payé sur le MRPS 2 étant le Compte de Réserves MRPS 2, les deux ensembles étant le Compte de Réserves MRPS), plus (i) dans le cas de MRPS 1, toute prime d'émission restante payée relative à la souscription des MRPS 1 restantes (la Prime d'Emission MRPS 1) et (ii) dans le cas de MRPS 2, toute prime d'émission restante payée relative à la souscription des MRPS 2 restantes (la Prime d'Emission MRPS 2); la Prime d'Emission MRPS 1 et la Prime d'Emission MRPS 2 sont respectivement créditées sur un compte de prime d'émission de la Société à cet effet (respectivement le Compte de Prime d'Emission MRPS 1 et le Compte de Prime d'Emission MRPS 2); ou

(b) en cas d'un paiement en nature: la valeur de l'Actif 1 dans le cas de MRPS 1 et la valeur de l'Actif 2 dans le cas de MRPS 2 (chacun que défini à l'article 17.3) utilisée pour le paiement du prix de rachat.

(iii) Procédure de rachat: l'exercice du droit d'option d'achat en vue du rachat des MRPS 1 ou MRPS 2, selon le cas, doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des associés, prise conformément à l'article 14, paragraphe 2. L'exercice du droit d'option d'achat en vue de racheter des MRPS 1 ou MRPS 2, selon le cas, doit être effectué au moyen d'un avis écrit d'exercice envoyé aux porteurs de MRPS 1 ou MRPS 2, selon le cas, à la dernière adresse indiquée dans le registre de parts sociales, avisant chaque porteur de MRPS du nombre de MRPS devant être rachetées, ainsi que la date de rachat (qui ne doit pas être postérieure à 20 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'exercice) et le prix de rachat.

[...]

Lors de l'exercice de l'option d'achat sur les MRPS ou l'exercice de l'option d'achat par un porteur de MRPS 2, la propriété des MRPS sera automatiquement cédée à la Société à la date de rachat indiquée dans l'avis d'exercice et le prix de rachat des MRPS sera dû et payable par la Société aux porteurs des MRPS à compter de cette date.

Le prix de rachat des MRPS sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre de parts sociales en tant que porteur des MRPS sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit porteur avant la date de rachat.

Les MRPS rachetés pourront (ou pourront ne pas) être annulés en vertu d'une résolution prise par une assemblée générale des associés conformément aux dispositions stipulées à l'article 14, paragraphe 3 des présents Statuts.»

L'Assemblée prend acte que le conseil de gérance de la Société a approuvé en date du 12 février 2015, sous réserve de l'approbation par les Associés par voie de résolutions prise à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de la Société passée devant un notaire luxembourgeois, du rachat des MRPS Rachetées, c'est-à-dire 1.000 (mille) MRPS 1, émises le 29 mars 2010, pour un prix de rachat de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Rachat).

L'Assemblée prend de plus acte que le Prix de Rachat sera alloué aux comptes de la Société pour un montant égal à (i) 100.000 USD sur le compte de capital social de la Société correspondant au montant du capital social de la Société devant être réduit comme suite à la deuxième résolution ci-dessous et (ii) 99.900.000 USD sur le Compte de Prime d'Emission MRPS 1 (tel que défini dans les Statuts).

L'Assemblée prend acte qu'un avis de rachat, dans laquelle les conditions générales du rachat des MRPS Rachetées sont reprises, effective à l'approbation du rachat des MRPS Rachetées par les Associés par voie des résolutions des associés à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de la Société devant un notaire luxembourgeois, a été signée par la Société et LLC I.

L'Assemblée prend acte que, sur la base de comptes intérimaires datés du 27 mars 2015, la Société a suffisamment de réserves distribuables (y incluant la prime d'émission) et de profits pour procéder au rachat des MRPS Rachetées pour un montant total correspondant au Prix de Rachat et que ce même montant correspond au prix de rachat devant être versé au détenteur des MRPS Rachetées en accord avec l'article 8.2(b) des Statuts.

L'Assemblée prend acte que le rachat des MRPS Rachetées sera effectuée en vue de leur annulation et qu'en tant que tel son approbation devra faire partie des Décisions Extraordinaires dans le sens qui lui est donné dans les Statuts.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'approuver le rachat des MRPS Rachetées, c'est-à-dire la totalité des 1.000 (mille) MRPS 1, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, détenues par LLC I pour la totalité du Prix de Rachat, avec effet immédiat et prend acte que le Compte de Prime d'Emission MRPS 1 est réduit de son montant actuel de 356.217.670 USD (trois cent cinquante-six millions deux cent dix-sept mille six cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 256.317.670 USD (deux cent cinquante-six millions trois cent dix-sept mille six cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique).

#### *Deuxième résolution*

Suite au rachat des MRPS Rachetées reprise dans la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide d'annuler les MRPS Rachetées qui ont été rachetées dans la première résolution ci-dessus. En conséquence, le capital social souscrit est réduit d'un montant de 100.000 USD (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est ramené de son montant actuel de 1.370.400 USD (un million trois cent soixante-dix mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 1.270.400 USD (un million deux cent soixante-dix mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par (i) 1.004 (mille quatre) parts sociales ordinaires, (ii) 6.200 (six mille deux cents) MRPS 1, et (iii) 5.500 (cinq mille cinq cents) MRPS, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de façon à y refléter les résolutions ci-dessus de façon à lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est établi à 1.270.400 USD (un million deux cent soixante-dix mille quatre cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.004 (mille quatre) parts sociales ordinaires, 6.200 (six mille deux cents) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement de classe 1 (MRPS 1) et 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales préférentielles rachetables obligatoirement de classe 2 (MRPS 2), d'une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune. Les MRPS 1 et MRPS 2 sont individuellement désignées par le terme MRPS et collectivement comme des MRPS. Les parts sociales ordinaires et les MRPS sont individuellement désignées par le terme de part sociale et collectivement comme des parts sociales.»

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 17.3 des Statuts de façon à y refléter les changements ci-dessus afin de lui donner la teneur suivante:

" **17.3.** Par conséquent, chaque MRPS 1 donne droit à son porteur à un deuxième dividende préférentiel cumulatif (Dividende 2 MRPS 1) égal (i) à tout revenu perçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 25.000.000 (vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) financé au moyen de l'émission de MRPS 1 et devant être souscrit par la Société le, ou aux environs du 6 décembre 2011, (b) au revenu perçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 195.000.000 (cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et devant être souscrit par la Société aux environs du novembre 2012, (c) au revenu perçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella Jones U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 40.000.000 (quarante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et devant être souscrit par la Société le, ou aux environs du 13 novembre 2013 (collectivement les Actifs 1), déduction faite d'une marge correspondante devant être convenue entre la Société et les porteurs de MRPS 1 de temps à autre, et qui augmentera quotidiennement, moins le montant du Dividende 1 MRPS 1. Chaque MRPS 2 donne droit à son porteur à un deuxième dividende préférentiel cumulatif (Dividende 2 MRPS 2) égal à tout revenu perçu par la Société en relation avec l'actif émis par Stella-Jones U.S. HOLDING CORPORATION d'une valeur de USD 55.000.000 (cinquante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) financé au moyen de l'émission de MRPS 2 et devant être souscrit par la Société le, ou aux environs du 16 mai 2014, déduction faite d'une marge correspondante devant être convenue entre la Société et les porteurs de MRPS 2 de temps à autre, le cas échéant, qui se cumulera quotidiennement, moins le montant du Dividende 1 MRPS 2.»

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'enregistrement du rachat et de l'annulation des MRPS Rachetées dans le registre de parts sociales de la Société et de pourvoir à toute formalité en relation avec ce qui précède (incluant, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015064622/364.

(150074000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

**Isatine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 188.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.  
Maître Léonie GRETHEN  
*Notaire*

Référence de publication: 2015062261/12.  
(150071200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.651.750,00.**  
Siège social: L-2633 senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 193.566.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty fourth of April,  
Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

IIF LuxCo2 S.à r.l., a Société à responsabilité limitée existing under Luxembourg laws, having its registered office at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 130912,

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 23 April 2015 (hereinafter referred to as the Appearing Party or the Sole Shareholder).

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party if the sole shareholder of IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 193566 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean SECKLER, Notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 January 2015, , published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 426 on 17 February 2015; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Francis KESSELER, Notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on 17 March 2015, not yet published in the Mémorial C.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (Article 200-2) provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

*Sole resolution*

The sole member decides to transfer the registered office of the Company from its current location at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to establish it at 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the first paragraph of article 3 of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

“ **Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. [...]”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to representative of the appearing person who signed with, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

IIF LuxCo2 S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 130912 (ci-après la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 23 avril 2015.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps. La Partie Comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée IIF Int'l Airport Acquisitions (Canada) S.à r.l., ayant son siège social au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 193566 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 426 du 17 février 2015; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 mars 2015, en cours de publication au Mémorial C.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour l'établir au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.  
[...]

#### *Frais et dépense*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 27 avril 2015. Relation: DAC/2015/6882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065706/96.

(150075141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

**Immobilière Carole Feilen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 162, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 194.394.

*Constatation par l'associée unique*

L'associée unique Carole Feilen, agent immobilier, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, rue de Belvaux, 163, née à Luxembourg, le 6 mars 1968, constate que l'adresse du siège social de la Société est L-2550 Luxembourg, 162, avenue du Dix Septembre (et non pas L-2250 Luxembourg, 162, avenue du Dix Septembre).

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Carole Feilen  
*Associée unique*

Référence de publication: 2015062270/14.

(150071599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Egée International 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 190.305.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of April,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Egée International 2 S.A." (here after "the Company"), a "société anonyme", having its registered office at L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie, 1 (R.C.S. Luxembourg number B 190.305), incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on September 11, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3145 on the 28<sup>th</sup> of October 2014, and which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, dated December 5, 2014, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated January 2, 2015, Nr 4.

The meeting is presided by Me Catherine DESSOY, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, which also appointed as secretary.

The meeting elects as scrutineer M. Hervé MICHEL, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The sole shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list which will be signed "ne varietur" by the appearing parties and by the undersigned notary for the purposes of registration, with the power of attorney of the sole shareholder.

II. As appears from the attendance list that all the shares, representing the entire share capital, are represented at the general meeting and the represented sole acknowledges of the following agenda to this meeting; The sole shareholder has waived convened notice.

III. The general meeting is validly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital by an amount of 1.-EUR (one euro) so as to raise it from its current amount of 281,154.-EUR (two hundred eighty-one thousand one hundred fifty-four euros) up to 281,155.-EUR (two hundred eighty-one thousand one hundred fifty-five euros) through the creation and issuance of 1 (one) new share of the Company having a nominal value of 1.-EUR (one euro), by contribution in cash and payment of a share premium of 1,349,840.-EUR (one million three hundred forty-nine thousand eight hundred forty euros). Subscription and payment of the new share and the share premium;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles of Association in order to reflect the above resolution.

These facts were exposed, the general meeting decides as follows:

*First resolution:*

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of 1.-EUR (one euro) so as to raise it from its current amount of 281,154.-EUR (two hundred eighty-one thousand one hundred fifty-four euros) up to 281,155.- EUR (two hundred eighty-one thousand one hundred fifty-five euros) through the creation and issuance of 1 (one) new share of the Company having a nominal value of 1.-EUR (one euro) having the same rights and privileges as existing shares (the "New Share"), with a share premium of 1,349,840.-EUR (one million three hundred forty-nine thousand eight hundred forty euros).

*Intervention - Subscription - Payment*

Therefore has intervened Egée International 1 S.à r.l., having its registered office at 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange (R.C.S. Luxembourg B 185.311), sole shareholder of the Company, here represented by Me Catherine DES-SOY, prenamed, by virtue of a predicted proxy, which declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder the New Shares, as follows:

Shareholder	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Egée International 1 S.à r.l. ....	1	1.-

The New Share has been fully paid-up by the aforesaid subscriber by contribution in cash, so the total amount of 1,349,841.- EUR (one million three hundred forty-nine thousand eight hundred forty-one Euros), so 1.- EUR (one Euro) to the share capital account and 1,349,840.-EUR (one million three hundred forty-nine thousand eight hundred forty Euros) to the share premium account, is now at the free and entire disposal of the Company, proof was given to the undersigned notary, who states it.

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the meeting decides to amend Article 5.1 of the bylaws of the Company, so as to read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at two hundred eighty-one thousand one hundred fifty-five Euros (281,155.- EUR) represented by two hundred eighty-one thousand one hundred fifty-five (281,155) bearer shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 2,400.- EUR (two thousand four hundred Euros).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux avril,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de “Egée International 2 S.A.” (ci-après la «Société») une société anonyme ayant son siège social à L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie, 1, (R.C.S. Luxembourg B 190.305), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C n° 3145 du 28 octobre 2014, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, le 5 décembre 2014, publié au Mémorial C N° 4 du 2 janvier 2015.

L'assemblée est présidée par Me Catherine DESSOY, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Hervé MICHEL, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée «ne varietur» par les comparantes et par le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement, ainsi que la procuration de l'actionnaire unique.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée et que l'actionnaire unique représenté reconnaît avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée. L'actionnaire unique a renoncé aux convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:



*Ordre du jour:*

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de 1,-EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel de 281.154,-EUR (deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-quatre euros) à 281.155,-EUR (deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-cinq euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle action de la Société, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro), par apport en numéraire, et paiement d'une prime d'émission de 1.349.840,-EUR (un million trois cent quarante-neuf mille huit cent quarante euros). -Souscription et paiement de la nouvelle action et de la prime d'émission;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

Ces faits exposés, l'assemblée générale décide ce qui suit:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 1,-EUR (un euro) pour le porter de son montant actuel de 281.154,-EUR (deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-quatre euros) à 281.155,- EUR (deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-cinq euros) par la création et l'émission de 1

(une) nouvelle action de la Société d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (la «Nouvelle Action»), assortie d'une prime d'émission d'un montant total de 1.349.840,-EUR (un million trois cent quarante-neuf mille huit cent quarante euros).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenue, Egée International 1 S.à r.l. ayant son siège social au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange (R.C.S. Luxembourg B 185.311), actionnaire unique de la Société, ici représentée par Me Catherine DESSOY, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée, laquelle a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'actionnaire unique la Nouvelle Action comme suit:

Actionnaires	Actions	Montant de la souscription (EUR)
Egée International 1 S.à r.l. . . . .	1	1.-

La Nouvelle Action a été intégralement libérée par la souscriptrice prédite moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant total de 1.349.841,-EUR (un million trois cent quarante-neuf mille huit cent quarante-et-un euros), dont 1,- EUR (un euro) alloué au compte capital social et 1.349.840,- EUR (un million trois cent quarante-neuf mille huit cent quarante euros) alloués au compte de prime d'émission, est à la libre et entière disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui le constate.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-cinq euros (EUR 281.155,-), représenté par deux cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-cinq (281.155) actions au porteur d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société, s'élève à environ 2.400,- EUR (deux mille quatre cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, H. MICHEL, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 27 avril 2015. Relation: DAC/2015/6886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064712/148.

(150074609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

**Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 mars 2015*

- Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015062272/12.

(150071084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Interagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.327.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062273/9.

(150071531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**US Government Building Open-End (EU Parallel 2) S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.468.

—  
STATUTS

*Extrait*

Nom du Partenariat: US Government Building Open-End (EU Parallel 2) S.C.S.

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom des actionnaires à responsabilité illimitée: US Government Building (EU Parallel 2) GP, S.à r.l.

But du Partenariat: La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par cession, échange ou tout autre moyen d'actions, obligations, billets à ordre, valeurs mobilières ou dettes, aussi bien que la gestion et l'administration de son portefeuille.

La Société peut fournir une assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique ou d'organisation aux organismes faisant partie du groupe de la Société tels que, entre autres, l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans des droits immobiliers ou de propriété intellectuelle, ou encore tout autre actif meuble ou immeuble sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes.

De façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Siège social du Partenariat 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg

Nom de l'organe de gestion. US Government Building (EU Parallel 2) GP, S.à r.l. (associé commandité et gérant)

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société sera engagée par la seule signature du Gérant, représenté par une ou plus des personnes autorisées à le représenter, ainsi que désignées par le Gérant à sa seule discrétion ou par la signature seule ou jointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux sont expressément délégués par le Gérant.

Date de création et durée du Partenariat: 24 avril 2015 pour une durée illimitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015065980/33.

(150075454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

**Investissements Italiens II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.267.

Le conseil d'administration a décidé, en date du 26 mars 2015, de nommer Madame Sarah BRAVETTI, en tant que présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

*Pour: INVESTISSEMENTS ITALIENS II S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015062274/14.

(150071034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Elmatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8461 Eischen, 17, rue Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.717.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

**A COMPARU:**

Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,

agissant en tant que mandataire de Madame Mandy HEUARD, secrétaire, demeurant à L-8472 Eischen, 29, Grand-Rue, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «ELMATEC S.à r.l.» ayant son siège social au 161, route de Luxembourg, L-4673 Dippach, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 19 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg numéro 2921 le 14 octobre 2014, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 189.717 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et détenant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

*Unique résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social actuel de la Société au 17, rue Bourg, L-8461 Eischen, et de modifier, par conséquent, l'article 5, alinéa

premier, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Hobscheid.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 27 avril 2015. Relation: DAC/2015/6884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065593/40.

(150075146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

**Kessel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015062304/9.  
(150071645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Koinoshishi SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 184.302.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015062307/9.  
(150071472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**HTC-Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9189 Vichten, 22, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg E 3.942.

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Pierre SABUS, retraité, né à Esch/Alzette le 13 octobre 1951, demeurant à 22, rue des Prés, L-9189 Vichten.

2. Madame Jessica SABUS, fonctionnaire, née à Niederkorn, le 25 septembre 1983, demeurant à 29, rue Kierker, L-4994 Sprinkange, Ici représentée par Monsieur Jean-Pierre SABUS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de HTC-Société Civile Immobilière, société civile immobilière, ayant son siège social à L-6246 Rippig, 10, An der Gruecht, constituée suivant acte reçu par Maître Goerges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 4 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2277 du 17 septembre 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 24 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1831 du 10 août 2011;

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social à L-9189 Vichten, 22, rue des Prés de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Vichten.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-P. SABUS, J. SABUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10576. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065697/36.

(150075424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

**La Petite Fringale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue de la Sapinière.  
R.C.S. Luxembourg B 104.453.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062319/9.

(150071026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Lennon J1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 187.281.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062326/10.

(150071272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**SGH Capital 1, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 196.389.

*Extract of the memorandum of association in the form of a private deed for the Luxembourg limited partnership SGH Capital 1*

1. A société en commandite special was formed (hereafter the Company) on the 22<sup>nd</sup> of April 2015.

2. The name of the Company is "SGH CAPITAL 1".

3. Designation of the General Partners:

3.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L., a private limited company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies, under number B179292.

3.2. INVICTA-ART S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies, under number B47654.

4. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations.

The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt securities. It may issue, by way of private placement only, any kind of equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

The Investment Strategy including the Investment Restrictions and Leverage and the description of the investment objectives and targeted assets are described in the Term Sheet in appendix 1.

5. The registered office of the Company is established in Mamer/Capellen at the following address:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. The Company is established as from the 22<sup>th</sup> of April 2015 and for a maximum duration of 10 years.

7. The Company is managed jointly by two managers.

On the 22<sup>th</sup> April 2015, the following parties have been appointed as managers for an indefinite period:

7.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L., a private limited company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies, under number B179292.

7.2. INVICTA-ART S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies, under number B47654.

### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

#### *Extrait des statuts de la société en commandite spéciale SGH Capital 1*

1. Il a été constitué en date du 22 avril 2015 une société en commandite spéciale (ci-après la Société).

2. La dénomination de la Société est "SGH CAPITAL 1".

3. Désignation des l'associés commandités:

3.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179292.

3.2. INVICTA-ART S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47654.

4. L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des titres, des obligations et tout type de titres de créance. Elle peut émettre, par voie de placement privé, tout type de titres de participation. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les produits de tous emprunts, à ses filiales, sociétés liées et d'autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever ou encore créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre compte et celui de toute autre société ou de la personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut effectuer aucune activité du secteur financier réglementée sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut utiliser des techniques, des moyens et instruments juridiques pour gérer ses investissements efficacement et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorise ou se rapporte à son objet social.

5. Le siège de la Société est établi à Mamer/Capellen, à l'adresse suivante:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. La Société a été constituée le 22 avril 2015 pour une durée maximum de 10 ans.

7. La Société est gérée conjointement par deux gérants:

En date du 22 avril 2015, sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

7.1. CAIBUO CAPITAL S. à R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 57 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B179292.

7.2. INVICTA-ART S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47654.

Référence de publication: 2015064321/89.

(150073219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

---

**Limba Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.839.

—  
EXTRAIT

L'actionnaire unique, par résolutions écrites datées du 9 mars 2015, a décidé d'accepter la démission de Monsieur Han Lu en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Madame Fan Lixia, demeurant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Limba Luxco 1 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015062328/15.

(150071359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Dry Management 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre de Mansfeld.

R.C.S. Luxembourg B 173.329.

—  
L'an deux mille quinze, le 17 avril s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société responsabilité limitée "Dry Management 2 S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2118 Luxembourg, 5, allée Pierre de Mansfeld, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173.329.

L'Assemblée est composée de:

Monsieur RAMOS DE JESUS Eduardo, salarié, né le 28 septembre 1951 à Jerez de la Frontera (Espagne), demeurant à 50, allée Pierre Mansfeld, L-2118 Luxembourg;

Monsieur MENDIOLA LOPEZ Alain, salarié, né le 30 avril 1976 à Barcelone (Espagne) demeurant actuellement à 50, allée Pierre Mansfeld, L-2118 Luxembourg;

Monsieur PRIETO RUIZ Jaime Joaquim, salarié, né le 19 mars 1981 à Bogota (Colombie), demeurant actuellement à 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg;

Il est constaté:

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuel de la Société; et
- que l'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur ce qui suit.

Sur ce, et après discussion et délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur RAMOS DE JESUS Eduardo, préqualifié, cède par les présentes neuf (9) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur PRIETO RUIZ Jaime Joaquim, salarié, né le 19 mars 1981 à Bogota (Colombie), demeurant actuellement à 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg

*Deuxième résolution*

Monsieur MENDIOLA LOPEZ Alain, préqualifié, cède par les présentes huit (8) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur PRIETO RUIZ Jaime Joaquim, salarié, né le 19 mars 1981 à Bogota (Colombie), demeurant actuellement à 5, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg

*Troisième résolution*

Monsieur PRIETO RUIZ Jaime Joaquim est révoqué de sa fonction de gérant

*Quatrième résolution*

Monsieur RAMOS DE JESUS Eduardo, préqualifié, est nommé gérant de la société. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2015.

Eduardo RAMOS DE JESUS /  
MENDIOLA LOPEZ Alain /  
PRIETO RUIZ Jaime Joaquim.

Référence de publication: 2015065565/39.

(150075301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

---

**Lux Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.653.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24/04/2015*

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 01.03.2015 à L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre, Luxembourg, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015062334/10.

(150070894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

---

**Chez Nono 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5495 Wintrange, 36, Brekelter.

R.C.S. Luxembourg B 175.802.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de mars.

Par-devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Franclét Georges, commerçant, né le 6 février 1944 à Etain (France), demeurant L-5495 Wintrange 36, Brekelter (l'«Associé Unique»),

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée CHEZ NONO 2 S.à r.l. (la «Société»), constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-5495 Wintrange 36, Brekelter, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175.802;
- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1073 en date du 6 mai 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de dettes, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à la charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- par conséquent, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Franclét, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 mars 2015. GAC/2015/2237. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065526/44.

(150075786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

---